

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom de l'entreprise Nu-Calgon Wholesaler, Inc.	Numéro de téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499	CHEMTREC 1-800-424-9300		
Adresse municipale 2008 Altom Court	Ville St. Louis	État MO	Code postal 63146-4151	Dernière mise à jour 08/01/07
Nom du produit Solvant dégraissant ef	Numéro du produit 4162	Usage du produit Solvant d'hydrocarbure chloré		N° enregistrement EPA S.O.

SECTION 2 – COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Produit dangereux</u>	<u>% par poids</u>	<u>N° CAS</u>	<u>TLV</u>	<u>PEL</u>
Solvant Stoddard* (DL 50 orale > 100 mg/kg)	60	8052-41-3	100 ppm	100 ppm
P-chlorobenzotrifluoride(a)	Aucune donnée.	98-56-6	Aucune donnée.	Aucune donnée.
O-chlorotoluène	Aucune donnée.	95-49-8	50 ppm	250 ppm
Tétrachloroéthylène(b, c, d, e, f)	Aucune donnée.	127-18-4	25 ppm	170 ppm

*STEL=200 ppm.

- a) Ce produit n'est pas identifié dans les guides disponibles relatifs aux produits chimiques dangereux. Cependant, ses caractéristiques correspondent à la matière identifiée, c'est pourquoi ce produit sera identifié en tant que tel, jusqu'à identification subséquente.
- b) Ingrédient sujet à être déclaré en vertu de l'article 313 du titre III (SARA) et 40 CFR 372.
- c) RCRA a déterminé que les déchets chimiques de ce produit sont répertoriés comme dangereux et doivent être traités conformément à la réglementation 40 CFR 260-281.
- d) CERCLA exige une notification de tout déversement de quantité à déclarer (45,4 k/100 livres ou plus) d'un produit chimique dans l'environnement (40CFR302).
- e) Le matériel est énuméré sur la liste de produits cancérigènes potentiels du NTP et du CIRC, **ou** est un produit réglementé par OSHA comme produit potentiellement cancérigène.
- f) Le produit est inscrit au tableau Z-2, 29 CFR 1910.1000 qui détaille les limites admissibles de concentration maximales acceptables et la limite maximale admissible au-dessus de la limite de concentration pour une période de travail de huit (8) heures.
- g) Tous les ingrédients sont répertoriés sur la liste du TSCA.

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES RISQUES

Aperçu de cas d'urgence : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et s'accumuleront dans les zones basses. N'utiliser le produit que dans des endroits bien aérés qui maintiendront les niveaux de l'air au-dessous des limites établies par les réglementations fédérales, provinciales et locales.

Effets potentiels sur la santé :

Yeux : Une forte concentration des vapeurs ou le contact avec le produit peut causer une irritation, des malaises ou des douleurs. Peut causer de légères blessures cornéennes transitoires.

Peau : Un bref contact peut causer une légère irritation; un contact prolongé peut causer une irritation modérée ou une dermatite. Le problème peut être aggravé par le liquide qui se coince entre la peau et les vêtements ou les chaussures contaminés.

Ingestion : Le produit avalé peut provoquer l'irritation de la bouche et des voies gastro-intestinales. Le vomissement et l'aspiration subséquente dans les poumons peuvent engendrer une pneumonie chimique et de l'œdème pulmonaire, ce qui est susceptible d'être mortel.

Inhalation : De fortes concentrations du produit irritent les voies respiratoires; elles peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, des nausées, le vomissement, et même la mort, si le produit est dans un endroit restreint ou mal aéré. La narcose est le principal effet de l'inhalation.

Exposition chronique : Une exposition chronique peut endommager le foie, les reins ou le système nerveux central. Des études sur les animaux en laboratoire soupçonnent que le tétrachloroéthylène crée un risque de cancer, et ce produit chimique figure sur la liste du CIRC, comme groupe 28, susceptible d'être cancérigène pour les humains.

Cancérogénicité : Des études sur les animaux en laboratoire soupçonnent que le tétrachloroéthylène crée un risque de cancer, et ce produit chimique figure sur la liste du CIRC, comme groupe 28, susceptible d'être cancérigène pour les humains.

État pathologique aggravé par l'exposition : **Aigue** (Principale voie d'exposition). Effets aigus : possibilité d'irritation et de malaise.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Yeux : Rincer les yeux avec de l'eau pendant 15 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver les zones touchées de la peau avec une eau savonneuse. Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser de nouveau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Si la victime est consciente, faire boire une grande quantité d'eau. **Ne pas provoquer le vomissement**. Amener la victime immédiatement à l'hôpital. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne sans connaissance.

Inhalation : Placer la victime à l'air frais. Donner de l'oxygène si la respiration est pénible. Administrer la RCR si la victime ne respire pas. Consulter un médecin.

SECTION 5 – LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair : >60 °C/>140 °F

Température d'auto-ignition : Aucune donnée °C ou °F

Produits dangereux de combustion : Aucune donnée.

Limites d'inflammabilité dans l'air : LEI : 1,0; LSE : 7,0

Moyens d'extinction : Poudre extinctrice, mousse, CO₂, eau, brouillard d'eau

Risques d'incendie et d'explosion : Les contenants fermés peuvent exploser à cause de la pression qui s'accumule lorsqu'ils sont exposés à une chaleur extrême. Ne pas utiliser un jet direct d'eau sur les contenants. **Mise en garde :** Le produit est combustible.

Procédures spéciales d'extinction des incendies : Porter un écran facial complet et un appareil respiratoire à pression positive est obligatoire. Ne pas utiliser un jet direct d'eau, mais une fine pulvérisation d'eau.

SECTION 6 – MARCHÉ À SUIVE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

Déversement ou fuite : Produit combustible. Évacuer et aérer le secteur. Limiter le produit et l'absorber dans un produit absorbant, placer le matériel dans des contenants approuvés pour élimination. Pour les déversements dépassant les limites admissibles (quantité à déclarer), aviser Environnement Canada. Consulter la loi CERCLA, 40 CFR 302 et SARA title III, article 313, 40 CFR 372 pour les instructions détaillées ayant trait aux exigences de déclaration.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Procédures et équipement de manutention : Minimiser le contact du corps avec ce produit, ainsi qu'avec tous les produits chimiques. Éviter d'inhaler les émanations concentrées et les vapeurs.

Exigences en matière d'entreposage : Produit combustible. Il doit être entreposé dans des contenants hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien aéré. La vapeur peut former des mélanges explosifs dans l'air. Il faut contrôler toutes les sources d'ignition. Garder ce produit – et tous les autres produits chimiques – hors de la portée des enfants.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des voies respiratoires : Si la valeur TLV OSHA est excédée, porter un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH.

Protection des yeux : Lunettes à coques avec écrans latéraux. Gants en caoutchouc ou en néoprène à l'épreuve des solvants.

Vêtements de protection : Bassin oculaire à proximité.

Lignes directrices en cas d'exposition : Aucune donnée.

Mesures d'ingénierie spécifiques (tels que ventilation, endroit fermé) : Un système d'évacuation d'air local et mécanique est requis.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect physique : Liquide	Point de congélation : Aucune donnée °C ou °F	% de matière volatile par poids : Aucune donnée.
Couleur : Clair	Densité de vapeur [air =1] : 16 à 32 °C/ 60 à 90 °F : >1	Taux d'évaporation : (éther = 1) : <1
Odeur : Odeur d'hydrocarbure	Pression de la vapeur : mm Hg : 10 à 20 °C	Densité : H ₂ O=1 à 25 C : 0,9834
Point d'ébullition : : 127-193°C/260-380°F	Solubilité dans l'eau : Peu importante	pH (concentré) : S.O.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Aucune donnée.

Polymérisation dangereuse : N'aura pas lieu.

Incompatibilités : Agents oxydants forts, acides forts.

Conditions réactives à éviter : Produit stable. Éviter les températures extrêmes, la flamme nue et les étincelles.

Produits de décomposition : La décomposition thermique peut produire des émanations de CO, CO₂, d'acide chlorhydrique.

SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Ingrédients dangereux	N° CAS	N° EINECS	DL 50 de l'ingrédient (Espèce spécifique)	CL 50 de l'ingrédient (Espèce spécifique)
Aucune donnée.				

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<u>Ingrédients dangereux</u>	<u>Données de toxicité aquatique</u>
Aucune donnée.	

SECTION 13 – ÉLIMINATION DU PRODUIT

Élimination des déchets : S.O.

SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Renseignements spéciaux sur le transport : Point d'éclair > 140 °C/60 °F

<u>Juridiction</u>	<u>Nom officiel d'expédition</u>	<u>Numéro UN</u>	<u>Groupe d'emballage</u>	<u>Classe de dangers</u>
DOT (Terre)	Non réglementé			
OMI (Eau)	Non réglementé			
OACI (Air)	Non réglementé			

SECTION 15 – INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Classe SIMDUT : (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)	Aucune donnée.
Titre III, SARA : (<i>Superfund Amendments & Reauthorization Act</i> – Modification et nouvelle autorisation de la loi portant sur le Fonds spécial pour l'environnement [É.-U.]	Aucune donnée.
OSHA : (<i>Occupational Safety & Health Administration</i> – Administration de la santé et de la sécurité au travail [É.-U.])	Aucune donnée.
TSCA : (<i>Toxic Substance Control Act</i> – Loi réglementant les substances toxiques [É.-U.]	Aucune donnée.
COV : (Composé organique volatil)	Aucune donnée.
CPR : (<i>Canadian Controlled Products Regulations</i> – Règlements canadiens sur les produits contrôlés)	Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits contrôlés.
EINECS : (<i>European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances</i> – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)	Aucune donnée.
LIS / LES : (Liste intérieure des substances – Liste extérieure des substances)	Aucune donnée.
CERCLA : (<i>Comprehensive Environmental Response Compensation & Liability Act</i> – Loi détaillée sur l'intervention environnementale, l'indemnité et la responsabilité [É.-U.]	Aucune donnée.
LDI : (Liste de divulgation des ingrédients)	Aucune donnée.
Classement NFPA (SIMD) : (<i>National Fire Protection Association</i> – Association nationale de la protection contre les incendies - Système d'identification des matières dangereuses [É.-U.]	Santé : 1 Inflammabilité : 2 Réactivité : 0

SECTION 16 – RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et s'accumuleront dans les zones basses. N'utiliser le produit que dans des endroits bien aérés qui maintiendront les niveaux de l'air au-dessous des limites établies par les réglementations fédérales, provinciales et locales. Contenu COV (% par poids) : 100; 8,2 lb/gal.

L'information de cette fiche signalétique est fondée sur les données qui sont à notre portée, et jugée exacte. Cependant, Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut garantir, de façon tacite ou exprès, l'exactitude de ces données ou les résultats atteints à la suite de l'usage de ces données. Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut être tenu responsable de toute blessure provenant de l'usage du produit décrit dans cette fiche signalétique.